

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

Le mercredi 10 juillet 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Bulet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Chêne Claude (arrivé à 20h15) ; Guyotot Patrick (arrivé à 20h), Le Therizien Serge, Pelhâte Olivier ;

**Absents :**

Madame Curiallet Laura et Monsieur Besson Hervé.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 55-2024 : MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES – APPROBATION DES TARIFS

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du musée de l'ours des cavernes : modification de tarifs, comme indiqué ci-dessous.

### Modification de tarifs au Musée de l'ours des cavernes – juillet 2024

Description	Ancien prix de vente TTC	Nouveau prix de vente TTC
Bâtonnet glacé (Eclat des Cimes)	4,30 €	4,80 €
Savon (Nature en bulles)	7,10 €	6,90 €
Livre « Histoire pour s'endormir » (1.2.3. Soleil)	11,95 €	13,95 €

Le conseil avoir après avoir pris connaissance de ces tarifs et après délibéré, décide de modifier les tarifs existants et d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes.

55/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

 ENTREMONT  
LE VIEUX

MAIRIE  
1140 route du Granier  
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX  
mairie@entremont-le-vieux.com



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 15/07/2024  
Reçu en préfecture le 15/07/2024  
Publié le   
ID : 073-217301076-20240711-DEL552024-DE

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture le 11/07/2024

Secrétaire de séance,  
Suzy REY

Le Maire,  
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
Date de la convocation : 04/07/2024  
Date d'affichage : 04/07/2024  
Vote :  
Pour : 12                      Contre :                      Abstention :

55/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2024**

Le mercredi 10 juillet 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Buriel Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Chêne Claude (arrivé à 20h15) ; Guyotot Patrick (arrivé à 20h), Le Therizien Serge, Pelhâte Olivier ;

**Absents :**

Madame Curiallet Laura et Monsieur Besson Hervé.

Rey Suzy est élue secrétaire.

**56-2024 : BON CADEAU AGENT COMMUNAL**

Vu les articles L.731-1 et suivants du code général de la fonction publique ;

Madame le Maire :

- rappelle aux membres du conseil municipal le départ de la collectivité de Madame Chatagnon Julie le 06 février 2024.
- propose aux membres du conseil municipal d'offrir un bon cadeau à cet agent d'un montant de 50€ à la librairie « L'atelier – Les pages libres ».

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide d'acheter un bon cadeau pour un montant de 50€ pour l'agent ayant quitté la collectivité.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à acheter le cadeau

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 11/07/2024

Secrétaire de séance,  
Suzy REY



Le Maire,  
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
Date de la convocation : 04/07/2024  
Date d'affichage : 04/07/2024  
Vote :  
Pour : 12                      Contre :                      Abstention :



56/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

Le mercredi 10 juillet 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burllet Brigitte, Boistard Sylvie, Breylon Stéphanie – Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Chêne Claude (arrivé à 20h15) ; Guyotot Patrick (arrivé à 20h), Le Therizien Serge, Pelhâte Olivier ;

**Absents :**

Madame Curiallet Laura et Monsieur Besson Hervé.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 57-2024 : ACQUISITION EMPLACEMENT RESERVÉ TENCVAZ

Vu les articles L. 211-1 à L. 211-7 du Code de l'urbanisme,

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- que la parcelle section H numéro 285 est en emplacement réservé au PLUi avec une vocation de parking pour une surface de 118 m<sup>2</sup>,
- que les consorts Burllet, propriétaires, vendent leur parcelle à Mme Martinez Irène et M. Mouque Bernard.
- que la commune doit se prononcer sur l'acquisition de cet emplacement réservé,

Considérant l'intérêt que la commune a à acheter cet emplacement réservé pour créer un parking en entrée du village de Tencovaz pour désengorger la place de la fontaine et permettre aux randonneurs de stationner sur un parking public,

Considérant la vente en cours de la parcelle support de l'emplacement réservé,

Considérant qu'il convient de délimiter l'emplacement nécessaire au parking,

Considérant les discussions entre la municipalité et les acquéreurs,

Considérant que l'acte notarié ne pourra être signé qu'à l'issue de la réalisation du document d'arpentage,

Considérant qu'il n'y a pas de raison de retarder la vente entre les consorts Burllet et les acquéreurs Mme Martinez et M. Mouque,

Considérant l'accord des acquéreurs à signer une promesse de vente au profit de la commune pour l'emplacement réservé qui sera délimité d'un commun accord,

Considérant le prix de cette acquisition annoncée aux acquéreurs à 50 centimes d'euro par mètre carré,

Madame le Maire propose :

- de fixer le prix d'acquisition de la surface nécessaire au parking à 0.50€/m<sup>2</sup>,
- de permettre la vente de la totalité de la parcelle par les consorts Burllet à Mme Martinez et à M. Mouque,

57/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



- de demander aux acquéreurs une promesse de vente au profit de la commune pour l'acquisition d'une partie de la parcelle H285 d'une surface correspondant au parking à réaliser,
- de demander un devis au cabinet de géomètres Convergence pour établir un document d'arpentage,
- de confier la mission correspondante au cabinet de géomètres Convergence,
- d'acquérir la surface ainsi délimitée au prix de 0.50€/m<sup>2</sup>,
- de prendre en charge les frais de géomètre et les frais d'acte,

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré :

- d'approuver l'acquisition de la partie de la parcelle H285 nécessaire à la réalisation d'un parking public (surface de l'emplacement réservé 118 m<sup>2</sup> qui sera revue après accord entre les parties) au prix de 0.50€/m<sup>2</sup>,
- d'autoriser Madame le Maire à poursuivre les discussions avec le notaire de la propriétaire et les acquéreurs en vue d'obtenir la promesse de vente du terrain concerné,
- de permettre la vente de la totalité de la parcelle par les consorts Burlet à Mme Martinez et à M. Mouque sans faire valoir la déclaration d'intention d'aliéner du 6 juin 2024,
- de solliciter le cabinet de géomètres Convergence pour réaliser le document d'arpentage,
- de charger Maître Maisonnier, Notaire à Entre-Deux-Guiers de la rédaction des actes et des formalités qui s'y rattachent,
- de prendre en charge les frais d'acte,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à venir.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 11/07/2024

Secrétaire de séance,  
Suzy REY

Le Maire,  
Anne L'ENFANT



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
Date de la convocation : 04/07/2024  
Date d'affichage : 04/07/2024  
Vote :  
Pour : 12                      Contre :                      Abstention :

57/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

Le mercredi 10 juillet 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

**Étaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Bulet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Chêne Claude (arrivé à 20h15) ; Guyotot Patrick (arrivé à 20h), Le Therizien Serge, Pelhâte Olivier ;

**Absents :**

Madame Curiallet Laura et Monsieur Besson Hervé.

Rey Suzy est élue secrétaire.

### 58-2024 : Atlas de la biodiversité communale

Le Parc naturel régional de Chartreuse est un territoire multifacette qui cultive ses singularités, mais également un territoire de solidarités entre l'Homme et la Nature. La préservation de la biodiversité fait partie des grands enjeux de ce territoire. La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est ainsi un objectif de la charte qui apparaît au sein des deux mesures suivantes :

- 1.2.1 - Maintenir la diversité écologique du territoire
- 2.2.1 - Maintenir et restaurer les continuités écologiques

Dans le Parc, la réalisation d'un ABC sur un panel de communes volontaires pour s'engager dans cette démarche apparaît donc comme un levier nécessaire pour améliorer les connaissances, sensibiliser et améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la planification du territoire. C'est ainsi que le Parc proposera sa candidature à l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au début de l'année 2025. Cet ABC s'étalera sur une durée de 3 ans.

Les objectifs de l'ABC et les actions menées L'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) du Parc de Chartreuse a pour objectifs :

- l'amélioration de la connaissance sur la faune, la flore et les milieux naturels grâce à des inventaires menés sur chacune des communes ; ils seront réalisés par le Parc ou par des associations ; des inventaires participatifs seront également proposés aux habitants ;
- la sensibilisation et l'implication du grand-public et des scolaires pour la préservation de la biodiversité par l'intermédiaire d'un large éventail d'événements gratuits : animations nature, ateliers, chantiers, conférences, etc. ;
- la valorisation des actions en faveur de l'environnement engagées par la commune, ces valorisations pouvant être à la croisée des chemins entre l'art et la biodiversité ;
- la prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aménagement et de gestion de l'espace à travers un accompagnement des communes tout au long de l'ABC et par l'intermédiaire de la rédaction, par le Parc, d'un plan d'action communal pour la biodiversité.

58/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Les rôles du Parc et des communes :

Le Parc de Chartreuse sera la structure pilote du projet. Elle en assurera la gestion administrative et financière, l'accompagnement des communes, la communication, ainsi que la coordination et la réalisation des inventaires et des animations.

Les communes serviront de relais locaux auprès des habitants, notamment pour la communication et pourront, si elles le souhaitent, être force de proposition ou d'organisation pour des activités à proposer aux habitants

Proposition du plan de financement par commune sur 3 ans. Ce projet d'Atlas de la Biodiversité Communale est financé à hauteur de 80 % par l'Office Français de la Biodiversité. Un financement complémentaire est donc recherché et cela se fera par le biais d'une participation des communes. Cette participation est estimée à 1 500 € par an et par commune, soit environ 4 500 € par commune sur la totalité du projet.

Considérant qu'il est toujours intéressant de connaître mieux la biodiversité qui nous entoure Mme le Maire soumet au conseil municipal la possibilité de candidater.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Décide de candidater à l'unanimité
- Décide de choisir les thèmes suivants : les insectes pollinisateurs, les chauves-souris, le bâti et les murets, et les milieux rocheux.
- Autorise Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette candidature.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 16/07/2024

Secrétaire de séance,  
Suzy REY

Le Maire,  
Anne DENFANT

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
Date de la convocation : 04/07/2024  
Date d'affichage : 04/07/2024  
Vote :  
Pour : 12                      Contre :                      Abstention :

58/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le

ID : 073-217301076-20240710-DM1BUDGASSMTBIS-AR

73107

Commune d'Entremont-Le-Vieux - Budget ASSAINISSEMENT

Code INSEE

Mairie d'Entremont-Le-Vieux

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

### DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre	0
Pour	10
Date de convocation :	04/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10/07/24, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Anne LENFANT, Le Maire.

Objet : VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT POUR INSUFFISANCE DE CREDITS

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 61528 : Autres bâtiments		4 000.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>4 000.00 €</b>		
R 7741 : de la collectivité de rattachement				4 000.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>4 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>4 000.00 €</b>		<b>4 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 000.00 €</b>		<b>4 000.00 €</b>

Signataires :

BESSON Hervé	
BESSON Jean-Luc	
BESSON Patrick	
BOISTARD Sylvie	
BREYTON Stéphanie	
BURLET Brigitte	
CHARQUET Pierre	
CHENE Claude	
CURIALLET Laura	
GUYOTOT Patrick	
LE THERIZIEN Serge	
LENFANT Anne	
PELHATE Olivier	
REY Suzanne	

Certifié exécutoire par Anne LENFANT, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/07/2024 et de la publication le 11/07/2024.

A ENTREMONT LE VIEUX, le 10/07/2024.

59-2024

Envoyé en préfecture le 30/07/2024  
Reçu en préfecture le 30/07/2024  
Publié le 30/07/2024  
ID : 073-217301076-20240710-DM1BUDGASSMTBIS-AR

73107  
Code INSEE

Commune d'Entremont-Le-Vieux - Budget ASSAINISSEME  
Mairie d'Entremont-Le-Vieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

ont signé les membres présents  
pour extrait conforme

Le Maire



Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 073-217301076-20240710-DM1BUDGET COMMUN-BH

DM 2024

73107  
Code INSEE

Commune d'Entremont-Le-Vieux - BUDGET COMMUNAL

Cne d'Entremont-le-Vieux

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

### DECISION MODIFICATIVE N° 1

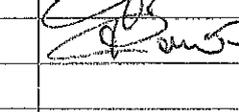
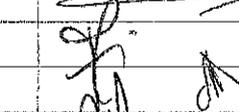
#### Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre 0	Pour 10
Date de convocation :	04/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10/07/24, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Anne LENFANT, Maire.

Objet : VIREMENT DE CREDITS AU BUDGET ASSMT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 624 : Transports de biens et transports collectifs	4 000.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>4 000.00 €</b>			
D 657364 : Subventions de fonctionnement budget anne		4 000.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>4 000.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Signataires :	
BESSION Hervé	
BESSION Jean-Luc	
BESSION Patrick	
BOISTARD Sylvie	
BREYTON Stéphanie	
BURLET Brigitte	
CHARQUET Pierre	
CHENE Claude	
CURIALLET Laura	
GUYOTOT Patrick	
LE THERIZIEN Serge	
LENFANT Anne	
PELHATE Olivier	
REY Suzanne	

Certifié exécutoire par Anne LENFANT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/07/2024 et de la publication le 11/07/2024.

A ENTREMONT LE VIEUX, le 10/07/2024.

60-2024

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 073-217301076-20240710-DM-BUDGET COMMUN-BF

73107

Commune d'Entremont-Le-Vieux - BUDGET COMMUNAL

Code INSEE

Cne d'Entremont-le-Vieux

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

